

Championnats d'Europe, Zürich (Suisse) du 12 au 17 août 2014 (3 athlètes maximum par épreuve)

Préambule : Après consultation du Comité de sélection de la FFA, le DTN procède à la sélection.

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la FFA dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de l'IAAF peuvent prétendre à une sélection en Equipe de France.

Définitions :

Sélectionnable : dans les présentes modalités de sélection, s'entend d'un athlète qui a réalisé le niveau de performance requis ou le classement exigé afin d'être proposé au comité de sélection et pouvoir prétendre à une sélection. L'athlète se doit d'être licencié FFA lors de la réalisation du niveau de performance. A défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Sélectionné : dans les présentes modalités de sélection, s'entend d'un athlète dont la sélection a été arrêtée par le DTN après consultation du Comité de sélection.

Seront **sélectionnables** les athlètes ayant réalisé le niveau de performance demandé ci-après, dans des conditions régulières (notamment vitesse du vent, dénivelé du parcours...) lors d'une épreuve répondant au cahier des charges IAAF et European Athletics (championnats et meetings internationaux labellisés IAAF ou EA) ou des meetings nationaux et championnats de la FFA (circuit des meetings nationaux français ainsi que le pré-France et les championnats de France).

Il est précisé que le niveau de performance s'entend des performances réalisées dans le respect de la réglementation sportive applicable aux catégories seniors masculins et féminins.

Tous les athlètes **sélectionnables** devront être à jour de leur suivi médical réglementaire à la date des championnats de France Elite qui se tiendront à Reims du 11 au 13 juillet 2014.

Les résultats obtenus lors des championnats de France Elite (11-13 juillet 2014) seront prépondérants pour déterminer la sélection. Chaque athlète devra concourir dans la spécialité pour laquelle il prétend à être sélectionné pour les championnats d'Europe de Zürich et devra se présenter, après son épreuve, auprès du médecin de l'équipe de France présent à cette occasion afin de faire un point sur son état de santé physique.

Le(la) champion(ne) de France Elite (11 au 13 juillet 2014) qui a réalisé dans la période demandée le niveau de performance dans les conditions requises sera sélectionnable et prioritaire pour être sélectionné(e), sous réserve de respecter les critères généraux à toute sélection définis en préambule relatifs notamment au suivi médical. La même règle sera appliquée pour les médaillés des championnats du monde de Moscou 2013.

La liste des athlètes sélectionnables sera établie en prenant en compte les éléments suivants :

Sprint court / Haies Hautes :

Pour les spécialités du sprint court et des haies hautes, le niveau de performance demandé devra avoir été réalisé entre le 1er janvier 2014 et le 21 juillet 2014.

Seules les performances réalisées dans des conditions régulières (vent régulier $\leq 2\text{m/s}$, dénivelé de la piste, ...) seront prises en compte.

Outre ce niveau de performance, le classement lors du championnat de France Elite de Reims 2014 sera **prépondérant**. Les différent(e)s champion(ne)s de France seront prioritaires pour être sélectionnés.

Niveau de performance requis pour être inscrit sur la liste des sélectionnables :

100 m : Hommes : 10"20 ; Femmes : 11"30

200 m : Hommes : 20"50 ; Femmes : 22"95

110 m Haies Hommes : 13"45

100 m Haies Femmes : 12"92

Sprint Long / Haies Basses :

Pour le 400m et 400m haies, le niveau de performance pris en compte devra avoir été réalisé entre le 1er janvier 2014 et le 21 juillet 2014. Outre ce niveau de performance, le classement lors du championnat de France Elite de Reims 2014 sera prépondérant. Les différent(e)s champion(ne)s seront prioritaires pour être sélectionnés.

Niveau de performance requis pour être inscrit sur la liste des sélectionnables :

400 m : Hommes : 45"80 ; Femmes : 52"00

400 m Haies : Hommes : 49"80 ; Femmes : 55"80

Demi-Fond Court :

Pour le 800m et le 1500m, le niveau de performance pris en compte devra avoir été réalisé entre le 1er janvier 2014 et le 21 juillet 2014. Outre ce niveau de performance, le classement lors du championnat de France Elite de Reims 2014 sera prépondérant. Les différent(e)s champion(ne)s seront prioritaires pour être sélectionnés.

Pour ces deux spécialités, les résultats obtenus lors de confrontations directes entre sélectionnables seront prépondérants.

Niveau de performance requis pour être inscrit sur la liste des sélectionnables :

800 m : Hommes : 1'45"90 ; Femmes : 2'00"95

1500 m : Hommes : 3'35"80 ; Femmes : 4'06"00

Demi-Fond Long / Steeple :

Le niveau de performance requis pour être sélectionnable doit avoir été effectué entre le 1er janvier 2013 et le 21 juillet 2014 pour le 10 000m et entre le 1er janvier 2014 et le 21 juillet 2014 pour le 5 000m et le 3000m steeple. Outre ce niveau de performance, le classement lors du championnat de France 2014 sera prépondérant. Les différent(e)s champion(ne)s seront prioritaires pour être sélectionnés.

Pour ces trois spécialités, les résultats obtenus lors de confrontations directes entre sélectionnables seront prépondérants.

Niveau de performance requis pour être inscrit sur la liste des sélectionnables :

5000 m : Hommes : 13'26"00 ; Femmes : 15'25"00

10 000 m : Hommes : 28'30"00 ; Femmes : 32'45"00

3000 m Steeple : Hommes : 8'25"00 ; Femmes : 9'40"00

Pour ces trois spécialités, le rang Européen au 21 juillet, à 3 athlètes par pays, sera particulièrement observé. Un athlète dans le top 12 européen qui n'a pas réalisé le niveau de performance demandé ci-dessus sera malgré tout étudié par le comité de sélection.

Marathon :

Le niveau de performance exigé est à réaliser sur un marathon labellisé FFA ou IAAF entre le 1er Avril 2013 et le 14 Avril 2014. A savoir : 2h13 pour les hommes et 2h31 pour les femmes.

Tout athlète qui envisage de réaliser le niveau de performance requis devra au préalable contacter le manager du Hors Stade (Jean-François Pontier) entre J-10 et J-20 du marathon ciblé (sauf pour les performances réalisées en 2013).

L'athlète devra obligatoirement être licencié FFA au moins 20 jours avant la date du marathon ciblé. A défaut, la performance ne sera pas prise en considération. Ces athlètes pourront être amenés à réaliser un suivi biologique spécifique fixé par le médecin des Equipes de France.

La sélection définitive sera prononcée durant le stage préparatoire terminal. La participation au stage préparatoire terminal est obligatoire.

La liste des athlètes sélectionnables participant au stage préparatoire terminal sera annoncée le 1er Mai 2014.

Les modalités de sélection pour la participation à la Coupe d'Europe de Marathon sont définies dans le cadre de modalités particulières.

La Marche :

Seront sélectionnables les athlètes ayant réalisé le niveau de performance demandé lors de toute compétition pour laquelle le manager de la discipline aura reçu une demande et pour laquelle il aura répondu favorablement lors des compétitions disposant d'un label IAAF, y compris les championnats de France des 20km et 50Km :

- entre le 1er janvier 2013 et le 05 mai 2014 pour le **50km marche** : 3h54.00

- entre 1er janvier 2013 et le 14 juin 2014 pour le **20km marche** : 1h22.30 pour les hommes et 1h34.45 pour les femmes

Pour ces deux distances, le(la) premier(e) athlète français(e) au regard des bilans IAAF 2013 et 2014 ainsi que les championnats de France du 20km et 50km, ayant réalisé le niveau de performance requis entre le 1er janvier 2013 et le 05 mai 2014 (Coupe du Monde de Taïcan (Chine)) seront prioritaires pour être sélectionné(e) pour les championnats d'Europe de Zürich, à condition que la performance ait été réalisée dans les conditions citées ci-dessus.

La sélection complémentaire pour le 20km prendra en compte les résultats jusqu'au 14 juin.

Pour tous les marcheurs sélectionnables, la participation aux championnats de France élite (10 000m) est obligatoire.

Attention : Pour le **marathon** et la **marche**, les athlètes sélectionnables pourront être amenés à réaliser un suivi biologique spécifique dans le cadre et selon les modalités fixées par la FFA dans une période allant de J-20 à J-10 de l'épreuve sur laquelle il est sélectionnable. (Championnat d'Europe 2014).

Les Sauts :

Pour tous les sauts, le niveau de performance pris en compte devra avoir été réalisé entre le 1er janvier 2014 et le 21 juillet 2014. Une attention particulière sera donnée aux performances réalisées entre le 1er mai et le 21 juillet. Outre ce niveau de performance, le classement lors du championnat de France 2014 sera prépondérant. Les différent(e)s champion(ne)s seront prioritaires pour être sélectionnés.

Niveau de performance requis pour les sauts verticaux afin d'être inscrit sur la liste des sélectionnables :

Hauteur : Hommes : 2m28 ; Femmes : 1m93

Perche : Hommes : 5m70 ; Femmes : 4m55

Niveau de performance requis pour les sauts horizontaux afin d'être inscrit sur la liste des sélectionnables :

Longueur : Hommes : 8m10 ; Femmes : 6m70

Triple Saut : Hommes : 16m90 ; Femmes : 14m25

Seules les performances réalisées avec vent régulier ($\leq 2\text{m/s}$) seront prises en compte.

Une observation toute particulière sera faite sur le niveau de performance réalisé sur les trois premiers essais des concours de saut en longueur et de triple saut.

Les Lancers :

Pour tous les lancers, le niveau de performance pris en compte devra avoir été réalisé entre le 1er janvier 2014 et le 21 juillet 2014. Une attention particulière sera donnée aux performances réalisées entre le 1er mai et le 21 juillet. Outre ce niveau de performance, le classement lors du championnat de France 2014 sera prépondérant. Les différent(e)s champion(ne)s seront prioritaires pour être sélectionnés.

Niveau de performance requis pour les lancers afin d'être inscrit sur la liste des sélectionnables :

Poids : Hommes : 20m00 ; Femmes : 17m60

Disque : Hommes : 63m00 ; Femmes : 61m00

Marteau : Hommes : 76m50 ; Femmes : 71m00

Javelot : Hommes : 80m00 ; Femmes : 60m00

Les Epreuves combinées :

Le niveau de performance pris en compte devra avoir été réalisé entre le 1er janvier 2014 et le 21 juillet 2014.

Une attention toute particulière sera apportée aux résultats réalisés lors de la coupe d'Europe d'épreuves combinées (Torun (Pologne) 5-6 juillet 2014).

Le et la meilleur(e) athlète français(e) ayant réalisé le niveau de performance demandé lors de cette compétition sera prioritaire pour être sélectionné.

Ces deux athlètes ne seront pas contraints de se présenter sur l'intégralité de son épreuve combinée lors du championnat de France Elite (11-13 juillet 2013) mais devront toutefois démontrer leur état de forme sur 2 à 3 épreuves lors de ce championnat.

Le DTN de la FFA a fixé ce niveau à 8100 pts pour le Décatlhon et à 6130 pts pour l'Heptathlon.

Les Relais :

Le DTN proposera de sélectionner les relais en fonction des critères suivants :

- Avoir réalisé un niveau de performance demandé : 39"00 pour les 4x100 masculins et 43"30 pour les féminines.

Pour les 4x100m, la France est d'ores et déjà sélectionnable pour les championnats d'Europe.

Dans les relais qui seront retenus pour les championnats d'Europe, les champion(ne)s de France du 100m et 200m seront prioritaires pour faire partie du 4x100m.

- Pour les relais 4x400, un niveau de performance collectif est demandé, à savoir 3'04"10 pour les hommes. Cette performance collective devra être réalisée lors du championnat d'Europe par Equipe.

Si ce niveau de performances n'est pas atteint lors du championnat d'Europe par équipe, il pourra être obtenu au cumul des quatre meilleures performances françaises à la condition que la moins bonne soit inférieure ou égale à 46"20.

Les féminines ont déjà réalisé le niveau de performance requis, à savoir 3'28"55 mais la quatrième française devra avoir couru en moins de 52"70 afin de confirmer le niveau du relais féminin avant le 21 juillet 2014.

Pour le relais 4x400m, les 3 premiers athlètes sur 400 m des championnats de France Elite (11-13 juillet 2014) seront prioritaires pour être sélectionnés.

Le DTN sera attentif au bilan Européen au jour de la réunion du Comité de sélection afin de confirmer ou non la sélection des relais.

Pour toutes les spécialités :

Au-delà du niveau de performance demandé ci-dessus, le DTN se réserve la possibilité de présenter au Comité de sélection une liste d'athlètes qui prendra, notamment en compte, les critères suivants (liste non exhaustive) :

- la place au championnat de France Elite du 11 au 13 juillet 2014,
- les résultats obtenus lors de confrontations directes entre sélectionnables,
- le rang Européen au 21 juillet 2014, un athlète dans le top 12 européen, à 3 athlètes par pays, dans sa spécialité, sera prioritaire
- le rang mondial au 21 juillet 2014, un athlète dans le top 16 mondial, à 3 athlètes par pays, dans sa spécialité, sera prioritaire

Pour tous, une attention particulière sera apportée sur les performances réalisées entre le 1er mai et le 21 juillet 2014.

La sélection sera publiée sur le site fédéral le 23 juillet 2014.

Coupe d'Europe de Marathon

Seront sélectionnés un maximum de 6 hommes et 6 femmes parmi une liste d'athlètes sélectionnables.

Une liste d'athlètes sélectionnables participant au stage préparatoire terminal sera annoncée le 1er Mai 2014 en fonction notamment des critères suivants :

- La réalisation des minima FFA entre le 1er Avril 2013 et le 14 Avril 2014.
- Le respect des règles fédérales qui seront communiquées aux athlètes par le manager en charge du marathon, notamment, la validation du programme de compétition entre le marathon de Paris et celui de Zurich par la DTN
- Le premier homme et la première femme du championnat de France 2013 de Marathon (27 Octobre 2013 à Toulouse).
- Les performances des athlètes sélectionnés aux championnats du Monde 2013 de Moscou.
- Les meilleures performances réalisées sur un marathon labellisé FFA ou IAAF entre le 1er janvier 2013 et le 14 avril 2014
- Le respect des règles préalables à l'épreuve qualificative (Information de la DTN avant la participation à l'épreuve sur le choix de l'épreuve - suivi médical préalable)